

Copie de RÉSOLUTION du 7 juin 2006

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

À la session régulière du COMITÉ ADMINISTRATIF de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG en la salle des délibérations de la MRC de Memphrémagog, 455 rue MacDonald, Magog, Québec, le 7 juin 2006 à 13 h 30, conformément aux dispositions de la *Loi et des règlements*, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

TOUS PRÉSENTS

formant quorum sous la présidence du préfet M. ROGER NICOLET.
M. GUY JAURON, secrétaire-trésorier, est également présent.

Parc national du Mont-Orford / Projet de loi 23 – comité de travail

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND YATES
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MARC POULIN
ET RÉSOLU**

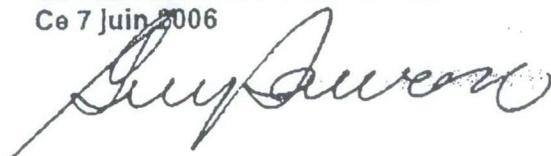
De confirmer au gouvernement que la MRC est prête à piloter un groupe de travail dont le mandat général, qui devra être précisé par le gouvernement, sera de définir les paramètres d'un projet récréotouristique répondant aux attentes du milieu pour peu qu'elle trouvera, à l'intérieur du projet de loi 23, la légitimité et les compétences requises pour agir dans ce mandat. Cette démarche doit être comprise comme un préambule à la modification de son schéma d'aménagement, opération qui deviendra indispensable pour donner suite aux politiques décrétées par le projet de loi;

De réitérer au gouvernement l'opinion régionale très largement opposée à la vente du domaine skiable et des espaces requis pour la construction du centre récréotouristique préconisé. La MRC rappelle que la location par bail emphytéotique ou autrement demeure l'option privilégiée;

De demander au gouvernement de modifier le projet de loi 23 de manière à ce qu'il ne statue sur la vente ou la location du domaine skiable et des terrains nécessaires au développement du projet récréotouristique qu'après la réception des soumissions reçues dans le cadre du processus d'appel de projets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 7 juin 2006



Guy Jauron
Secrétaire-trésorier

